



PROVINCE DU QUÉBEC
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE, DES MEMBRES DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN, TENUE LE JEUDI 18 OCTOBRE 2012 À 19H30 À L'HÔTEL DE VILLE DE CARIGNAN, SITUÉ AU 2555 BOUL. BELLEVUE À CARIGNAN

Sont présents :

Monsieur Serge Gélinas, président, Ville de Chambly
Monsieur Donald Pelchat, vice-président, Ville de Richelieu
Madame Elena Sanchez, administratrice, Ville de Carignan
Monsieur Steeves Demers, administrateur, Ville de Chambly
Monsieur Patrick Marques, administrateur, Ville de Carignan
Monsieur David Pilon, administrateur, Ville de Richelieu

Sont également présents :

Madame Louise Boucher, secrétaire-trésorière, Société Gestrans
Madame Murielle Allatt, directrice générale adjointe, Société Gestrans
M. Jacques Deslauriers, directeur général adjoint aux opérations, Société Gestrans
Monsieur Helmi Zairi, chargé de projet, Société Gestrans
Madame Josée Kelly, Société Gestrans

Le quorum étant constaté, la réunion du Conseil intermunicipal de transport Chambly-Richelieu-Carignan est déclarée ordinaire et constituée.

Monsieur Serge Gélinas agit en qualité de président.
Madame Louise Boucher agit en qualité de secrétaire-trésorière.

L'assemblée a pour but :

1. Les résolutions ou règlements concernant :

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 18 octobre 2012;
- 1.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 septembre 2012;
- 1.3. Adoption des comptes à payer du mois de septembre 2012;
- 1.4. Résolution concernant le contrat de gestion avec Société Gestrans;
- 1.5. Résolution concernant l'acceptation des frais reliés à la location d'un kiosque au centre commercial de Chambly;
- 1.6. Résolution concernant les honoraires de Gestrans pour la mise en place du nouveau réseau;
- 1.7. Résolution concernant la facture de Picacom Communications Graphiques
- 1.8. Résolution concernant l'ajout d'un second doubleur aux circuits 400 et 410;
- 1.9. Résolution concernant la modification du service offert à Saint-Mathias;
- 1.10. Résolution concernant la simplification corporative de Veolia Transdev;

2. Suivis :

- 2.1. Suivi de la réunion du 26 septembre 2012;
 - 5.1.1 Arrêt William/Nazareth;
- 2.2. Suivi sur le dossier SAEIV;
- 2.3. Suivi sur la révision du réseau.

3. Finances

- 3.1. La situation financière au 30 septembre 2012;
- 3.2. Rencontre budgétaire 2013.

4. Opérations

- 4.1. Le rapport sur les opérations du mois de septembre 2012;
- 4.2. Demande de service au Collège Champlain;

5. Correspondance



- 5.1. Correspondance reçue :
- 5.1.1 Monsieur Michel Veilleux, AMT - 2012-09-20/ réf. : Projet de Programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015-AMT;
- 5.2. Correspondance envoyée :
- 5.2.1 Communications, Ville de Chambly - 2012-09-25 / réf. : Lancement du nouveau réseau de transport;
- 5.2.2 Monsieur Luc Lasnier, Lemieux, Ryan et Associés - 2012-09-27 / réf. : Avenants 11-01 & 11-02 & Proposition pour assurance Umbrella;

6. Ajouts à l'ordre du jour :

- 6.1.
- 6.2.
- 6.3.

7. Varia :

- 7.1.
- 7.2.
- 7.3.

8. Lieu et date de la prochaine assemblée ordinaire

9. Bienvenue aux usagers

10. Levée de l'assemblée.

1.1. 2012-105 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2012

Il est proposé par : Monsieur David Pilon
Appuyé par : Monsieur Steeves Demers
Et résolu à : L'unanimité

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 18 octobre 2012, avec le retrait des points suivants :

- 1.9 Résolution concernant la modification du service offert à Saint-Mathias;
- 1.10 Résolution concernant la simplification corporative de Veolia Transdev;

avec l'ajout des points suivants :

- 6.1 Demande d'appui aux CIT de la couronne sud concernant les mesures de mitigation relativement aux travaux sur l'autoroute Bonaventure;
- 6.2 Demande d'appui financier de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu;

et avec le dépôt des documents suivants :

- Rapport des opérations du mois de septembre 2012;
- Avis à la clientèle concernant les mesures de mitigation relativement à la congestion routière;
- Scénarios de modification du Taxibus 6;
- Service de taxibus à Saint-Mathias-sur-Richelieu - Demande de modification;

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

1.2 2012-106 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par : Monsieur Donald Pelchat
Appuyé par : Madame Elena Sanchez
Et résolu à : L'unanimité

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 septembre 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 2012-107 RÉOLUTION CONCERNANT LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2012

Madame Murielle Allatt, secrétaire-trésorière adjointe précise qu'au cours du mois de septembre 2012, elle n'a pas utilisé la procuration l'autorisant à passer des contrats au nom du CIT Chambly-Richelieu-Carignan. Madame Allatt présente ensuite la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2012.

Il est proposé par : Monsieur Donald Pelchat
Appuyé par : Monsieur Patrick Marques
Et résolu à : L'unanimité

D'autoriser les listes des comptes à payer, ci-après, pour le mois de septembre 2012.

CIT CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN		COMPTES À PAYER - SEPTEMBRE 2012				
MOIS	NOMS	DESCRIPTIONS	# FACTURE	MONTANT	TOTAL	NO CHÈQUE
Septembre	ASS QC TRANSPORT INTERMUN	MATÉRIEL OPUS	2012-259	152.35 \$		
Septembre	ASS QC TRANSPORT INTERMUN	MATÉRIEL OPUS	2012-525	1,299.22 \$	1,451.57 \$	2662
Septembre	CARRA	FRAIS ASSEMBLÉE DU 26/09/12	41178	80.63 \$	80.63 \$	2663
Septembre	M. STEEVES DEMERS	FRAIS ASSEMBLÉE DU 26/09/12	41178	41.82 \$	41.82 \$	2664
Octobre	DESSAU INC	SYSTÈME AIDE À L'EXPLOITATION	900033315	36,394.19 \$	36,394.19 \$	2665
Septembre	M. SERGE GELINAS	FRAIS DÉPLACEMENT COLLOQUE AQTIM	21092012	86.00 \$		
Septembre	M. SERGE GELINAS	FRAIS ASSEMBLÉE DU 26/09/12	41178	283.64 \$	369.64 \$	2666
Octobre	SOCIÉTÉ GESTRANS	SITE INTERNET OCTOBRE 2012	900002574	528.89 \$		
Octobre	SOCIÉTÉ GESTRANS	GESTION OCTOBRE 2012	900008015	33,265.05 \$		
Octobre	SOCIÉTÉ GESTRANS	AJOUT INSPECTEUR - OCTOBRE	900034186	1,638.39 \$	35,432.33 \$	2667
Septembre	IAG TRAITEUR	ASSEMBLÉE DU 27 SEPTEMBRE 2012	402670	396.66 \$	396.66 \$	2668
Septembre	PATRICK MARQUES	FRAIS ASSEMBLÉE DU 26/09/12	41178	147.97 \$	147.97 \$	2669
Septembre	DONALD PELCHAT	FRAIS DÉPLACEMENT COLLOQUE AQTIM	20120921	81.70 \$		
Septembre	DONALD PELCHAT	FRAIS ASSEMBLÉE DU 26/09/12	41178	147.97 \$	229.67 \$	2670
Octobre	PICACOM	RENOUVELLEMENT LOGO	F-3053	4,507.02 \$		
Octobre	PICACOM	MISE EN PLACE OUTIL DE COMMUNICATIO	F-3054	3,887.30 \$	8,394.32 \$	2671
Septembre	DAVID PILON	FRAIS ASSEMBLÉE DU 26/09/12	41178	147.97 \$	147.97 \$	2672
Septembre	MME ELENA SANCHEZ	FRAIS ASSEMBLÉE DU 26/09/12	41178	147.97 \$	147.97 \$	2673
Septembre	CORPORATION SUN MÉDIA	AVIS ASSEMBLÉE DU 26 SEPTEMBRE 2012	OR00027453	56.34 \$		
Septembre	CORPORATION SUN MÉDIA	AVIS RÉGLEMENT 02-2012	OR00027454	420.81 \$	477.15 \$	2674
Septembre	TAXI CHAMBLY INC.	SERVICE SEPTEMBRE	30092012	366.00 \$	366.00 \$	2675
Septembre	YVON DESNOYERS & FILS	ASSEMBLÉE DU 26 SEPTEMBRE 2012	13215	601.22 \$	601.22 \$	2676
Septembre	VEOLIA TRANSPORT QUEBEC IN	SERVICE SEPTEMBRE 2012	23-30092013	406,936.46 \$	406,936.46 \$	2677
	TOTAL DES COMPTES À PAYER			491,615.57 \$	491,615.57 \$	

ADOPTÉE

1.4 2012-108 RÉOLUTION CONCERNANT LE CONTRAT AVEC SOCIÉTÉ GESTRANS

CONSIDÉRANT que la convention de gestion entre le CIT Chambly-Richelieu-Carignan avec Société Gestrans vient à échéance le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT que le Conseil a procédé par négociation de gré à gré avec la firme Société Gestrans;

CONSIDÉRANT que Société Gestrans propose un contrat avec le maintien de ses honoraires actuels indexés de l'IPC auquel sera ajouté 3 % pour un maximum de 5 % par année à compter du 1^{er} janvier 2013 et que pour l'exécution de ce mandat, le coût total des honoraires et des dépenses de Société Gestrans sera une rémunération annuelle forfaitaire de :

- 4.1.1 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, **TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT TRENTE-HUIT** dollars (364 538 \$), plus les taxes applicables, s'il en est;



4.1.2 À compter du 1^{er} janvier 2014 et par la suite le 1^{er} janvier de chaque année, la rémunération du **PRESTATAIRE**, mentionnée au sous-paragraphe 4.1.1, est augmentée de 3% par année et aussi indexée annuellement en fonction de l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal, tel qu'établi par Statistique Canada (ou tout successeur éventuel) selon la période, du 1^{er} janvier au 31 décembre, précédente. Cet ajustement est calculé une fois par année, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après le 31 décembre précédent. Le total de l'augmentation annuelle de 3 % plus l'indexation (IPC) est fixé à un maximum de 5 %.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'offre de services de Société Gestrans et souhaitent renouveler le contrat de gestion avec Société Gestrans;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Steeves Demers
Appuyé de : Monsieur David Pilon
Et résolu à : L'unanimité

D'autoriser le renouvellement du contrat de gestion entre le CIT Chambly-Richelieu-Carignan et Société Gestrans pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016 et s'il y a lieu à son expiration, de prolonger l'entente pour une (1) période additionnelle de deux (2) ans, selon les mêmes termes et conditions que la convention soumise en octobre 2012.

Que le président, et le vice-président soient, par la présente, autorisés à signer, pour et au nom du CIT Chambly-Richelieu-Carignan, tous les documents relatifs à cette entente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

ADOPTÉE

1.5 2012-109 RÉOLUTION CONCERNANT L'ACCEPTATION DES FRAIS RELIÉS À LA LOCATION D'UN KIOSQUE AU CENTRE COMMERCIAL DE CHAMBLY

CONSIDÉRANT qu'afin d'informer adéquatement les usagers et citoyens des modifications apportées au nouveau réseau du CIT Chambly-Richelieu-Carignan, le conseil souhaite, préalablement à la mise en place du réseau, être présent sur le territoire, notamment au centre commercial de Chambly;

CONSIDÉRANT que les frais de location d'un kiosque au centre commercial de Chambly sont de 225 \$ pour une période de quatre (4) jours;

CONSIDÉRANT qu'une bannière de type «Parapost» aux couleurs de l'identité visuelle du CIT Chambly-Richelieu-Carignan sera produite au coût de 600 \$;

CONSIDÉRANT que la présence d'un inspecteur et d'une personne du service à la clientèle sera requise afin d'assurer une présence lors des plages horaires suivantes :

- Jeudi et vendredi soir de 17h à 21 h : 8 h/ personne;
- Samedi et dimanche de 9h à 17 h : 16 h/ personne;
- Pour un total de 24 h/personne x 2 employés = 48 heures

CONSIDÉRANT que le coût de cette activité, incluant les salaires, les déplacements, les repas, la location d'un kiosque et la fabrication d'une bannière de type «Parapost» aux couleurs de l'identité visuelle du CIT Chambly-Richelieu-Carignan de 3 325 \$ (excluant les taxes applicables);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Donald Pelchat
Appuyée de : Monsieur Steeves Demers
Et résolu à : L'unanimité

D'autoriser les frais reliés à la location d'un kiosque au centre commercial de Chambly, le coût de cette activité incluant les salaires de l'inspecteur et d'une personne du service à la clientèle les déplacements, les repas, la location d'un kiosque et la



fabrication d'une bannière de type «Parapost» aux couleurs de l'identité visuelle du CIT Chambly-Richelieu-Carignan totalisant 3 325 \$ (excluant les taxes applicables);

ADOPTÉE

1.6 2012-110 RÉSOLUTION CONCERNANT LES HONORAIRES DE GESTRANS POUR LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU RÉSEAU

CONSIDÉRANT qu'un budget de 20 000 \$ avait été alloué à la mise en place du nouveau réseau du CIT Chambly-Richelieu-Carignan;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ce mandat plusieurs activités non prévues initialement ont été réalisées, notamment des conférences de presse, la simulation des trajets, la préparation des communications et que d'autres activités seront complétées suite à l'implantation du réseau dont les différents suivis, les ajustements et correctifs qui pourraient être nécessaires et le traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable d'ajouter une somme de 9 175 \$ (excluant les taxes applicables) supplémentaire au montant initial de 20 000 \$ afin de réajuster les honoraires relatifs au mandat de mise en place du réseau et compléter le mandat:

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur David Pilon
Appuyée de : Monsieur Patrick Marques
Et résolu à : L'unanimité

D'autoriser l'ajout d'un montant de 9 175 \$ (excluant les taxes applicables) ajouté au montant de 20 000 \$ initial alloué à la mise en place du réseau du CIT Chambly-Richelieu-Carignan afin de réajuster les honoraires relatifs au mandat de mise en place du réseau et compléter le mandat.

ADOPTÉE

1.7 2012-111 RÉSOLUTION CONCERNANT LA FACTURE DE PICACOM COMMUNICATIONS GRAPHIQUES

CONSIDÉRANT la résolution 2012-056 acceptant le nouveau logo proposé par la firme Picacom Communications Graphiques et la résolution 2012-074 acceptant la soumission de Picacom Communications Graphiques pour l'adaptation du nouveau livret horaire, du site internet et de la signalisation du nouveau réseau en fonction du concept du logo retenu;

CONSIDÉRANT qu'au cours du mandat relatif à la révision et à l'adaptation des différents éléments visuels du CIT Chambly-Richelieu-Carignan plusieurs demandes, non prévues initialement ont été effectuées, par Picacom Communications Graphiques;

CONSIDÉRANT que Picacom Communications Graphiques a fait parvenir au CIT une facture au montant de 1960 \$ (excluant les taxes applicables) pour le travail, non prévu initialement, ayant été effectué au cours de ce mandat;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire que Picacom présente de nouvelles esquisses pour les logos étant appliqués sur les autobus;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur David Pilon
Appuyé de : Monsieur Steeves Demers
Et résolu à : L'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture transmise par Picacom Communications Graphiques au montant de 1960 \$ (excluant les taxes applicables) pour le travail, non prévu initialement, ayant été effectué au cours de ce mandat. De demander que soit soumis de nouvelles esquisses pour les logos étant appliqués sur les autobus.

De faire parvenir, au nom des membres du Conseil du CIT CRC, une lettre de remerciement à Picacom Communications Graphiques pour la qualité du travail effectué au cours du mandat relatif à la révision de l'identité visuelle du CIT Chambly-Richelieu-Carignan.

ADOPTÉE



1.8 2012-112 RÉSOLUTION CONCERNANT L'AJOUT DE DOUBLEURS AUX CIRCUITS 400 ET 410

CONSIDÉRANT que la mise en place du nouveau réseau du CIT CRC est prévue le 22 octobre 2012;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection en cours sur l'autoroute Bonaventure risquent d'impacter le temps de parcours des circuits 400 et 410 empruntant ce trajet;

CONSIDÉRANT qu'afin de pallier les risques de retard occasionnés par les travaux, deux (2) doubleurs seront ajoutés en avant-midi et en après-midi pour un temps total de douze (12) heures au taux horaire de 132,30 \$ (excluant les taxes applicables) et ce aux circuits 400 et 410, dès le lundi 22 octobre;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une mesure extraordinaire qui sera en place uniquement durant la durée des travaux mentionnés ci-dessus et/ou si l'achalandage le requiert;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Steeves Demers

Appuyé de : Monsieur Donald Pelchat

Et résolu à : L'unanimité

D'autoriser l'ajout de deux (2) doubleurs en avant-midi et en après-midi pour un temps total de douze (12) heures au taux horaire de 132,30 \$ (excluant les taxes applicables) aux circuits 400 et 410 afin de pallier les risques de retard occasionnés par les travaux de réfection en cours sur l'autoroute Bonaventure, et ce, dès le lundi 22 octobre. Que cette mesure extraordinaire soit mise en place uniquement durant la durée des travaux mentionnés ci-dessus et/ou si l'achalandage le requiert.

ADOPTÉE

1.9 RÉSOLUTION CONCERNANT LA MODIFICATION DU SERVICE OFFERT À SAINT-MATHIAS

Ce point a été retiré de l'ordre du jour pour être reporté à la prochaine assemblée.

ADOPTÉE

1.10 RÉSOLUTION CONCERNANT LA SIMPLIFICATION CORPORATIVE DE VEOLIA TRANSDEV

Ce point a été retiré de l'ordre du jour pour être reporté à la prochaine assemblée.

2. SUIVIS :

2.1 SUIVI DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2012

2.1.1 ARRÊT WILLIAM/NAZARETH

Monsieur Helmi Zairi, chargé de projet chez Société Gestrans explique qu'après analyse, un certain nombre d'utilisateurs utiliseraient un arrêt au coin des rues William et Nazareth. Préalablement à l'ajout de cet arrêt, il serait toutefois impératif d'aviser les usagers que les places assises ne pourront être garanties. Cet arrêt pourrait être ajouté lorsque le nouveau réseau sera bien établi.

2.2 SUIVI SUR LE DOSSIER SAEIV

Monsieur Serge Gélinas, président et représentant de la ville de Chambly explique que les difficultés majeures opposant le fournisseur à l'équipe chargée du projet ont été aplanies. Le fournisseur tente d'accélérer la livraison du produit afin que la date de livraison soit le 31 décembre 2012.

Il est convenu de demander l'avis juridique de Me Michel Cantin concernant les pénalités pouvant être imposées et obtenir des spécifications au sujet de la clause de rétroactivité.

Le projet suit son cours.



2.3 SUIVIS SUR LA RÉVISION DU RÉSEAU

Monsieur Serge Gélinas précise que l'implantation du nouveau réseau aura lieu le 22 octobre prochain. Monsieur Gélinas souhaite que tous les membres du Conseil se joignent à lui pour féliciter l'excellent travail accompli par l'équipe de Gestrans durant chacune des étapes de la refonte du réseau.

Monsieur Donald Pelchat, vice-président et représentant de la ville de Richelieu ajoute que les médias locaux ayant couvert chacun des événements concernant le nouveau réseau de façon positive et favorable, les usagers ont adhéré majoritairement à la logistique proposée.

Le Conseil est unanime, le nouveau réseau sera vivant, dynamique et répondra adéquatement aux besoins grandissants des usagers du réseau.

Madame Murielle Allatt, directrice générale adjointe explique que des usagers possédant des titres locaux sur leur carte OPUS souhaitent un remboursement compte tenu de la mise en application de la gratuité locale. Comme il s'agit d'un projet pilote et que les titres locaux n'ont aucune date d'échéance, il est décidé de n'autoriser aucun remboursement.

3. FINANCES

3.1 LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 SEPTEMBRE 2012

Madame Murielle Allatt, directrice générale adjointe chez Société Gestrans présente les résultats financiers au 30 septembre 2012 et explique les écarts budgétaires.

3.2 RENCONTRE BUDGÉTAIRE 2013

Madame Louise Boucher, secrétaire-trésorière mentionne qu'il serait nécessaire de planifier une rencontre extraordinaire pour discuter de la planification budgétaire 2013. Le projet de budget sera transmis aux membres du Conseil préalablement à la date de la rencontre afin que les membres puissent en prendre connaissance. Il est décidé de tenir cette assemblée extraordinaire le 1^{er} novembre au centre administratif de Chambly à 18h.

4. OPÉRATIONS

Messieurs Michel Leboeuf et Michel Lavigne, représentants du transporteur se joignent à l'assemblée.

4.1 LE RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2012

Monsieur Helmi Zairi, chargé de projet chez Société Gestrans présente le rapport des opérations du mois de septembre 2012. Pour les villes de Chambly, Richelieu et Carignan (2000 à 2012), le tableau d'achalandage indique une diminution de 7,87 % pour septembre 2012, comparativement à septembre 2011. Le tableau mensuel détaillé indique le nombre d'usagers par départ, afin de cibler les départs où il y a des gens debout et les départs qui sont moins utilisés. Il est suggéré de modifier les couleurs utilisées dans le tableau d'achalandage afin de favoriser la lisibilité. Monsieur Patrick Marques, représentant de la ville de Carignan souhaite que le rapport d'utilisation des taxibus soit ajouté aux opérations mensuelles.

Pour les villes de Marieville et St-Mathias-sur-Richelieu (2000 à 2012), le tableau d'achalandage indique, pour septembre 2012, une diminution de 13,18 % pour Marieville, et une diminution de 21,87 % pour St-Mathias-sur-Richelieu.

Durant le mois de septembre 2012, les usagers ont déposé neuf (9) plaintes et ont fait une (1) demande de service. Au total, trois (3) bris mécaniques ont été enregistrés au cours de ce mois. Il est demandé de répertorier les chauffeurs reliés aux plaintes reçues mensuellement afin de vérifier la récurrence des chauffeurs fautifs.

Une rencontre a eu lieu avec les chauffeurs du transporteur afin de répondre à leurs nombreux questionnements au sujet du nouveau réseau et leur expliquer les changements qui seront apportés. De plus, un numéro de téléphone d'urgence leur a été transmis afin de leur permettre d'être renseignés rapidement en cas d'interrogation lors de la mise en place, le 22 octobre prochain.

Des analyses sont en cours chez le transporteur pour connaître les endroits où le réseau Wi-Fi est déficient sur le réseau.



4.2 DEMANDE DE SERVICE AU COLLÈGE CHAMPLAIN

Suite à une demande de service du Collège Champlain, il est proposé de déplacer l'heure du dernier départ du circuit 301-06 de 18h18 à 18h23 et ce, afin que les étudiants puissent utiliser le circuit 301-06 leur permettant de revenir à Chambly après le dernier cours.

2012-113 DÉPLACEMENT D'UN DÉPART DU CIRCUIT 301-06

CONSIDÉRANT que le dernier cours au Champlain College se termine à 18h15;

CONSIDÉRANT que le dernier départ du circuit 301-06 prévu à 18h18 ne permet pas aux étudiants de l'utiliser afin de retourner vers Chambly;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de déplacer le départ de 18h18 à 18h23 afin de répondre aux besoins des étudiants du Champlain College;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite répondre aux besoins de ses usagers;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Donald Pelchat

Appuyé de : Monsieur Steeves Demers

Et résolu à : L'unanimité

D'autoriser le déplacement du dernier départ du circuit 301-06 de 18h18 à 18h23 afin de permettre aux étudiants du Champlain College de retourner vers Chambly après leur dernier cours.

ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance reçue :

5.1.1 Monsieur Michel Veilleux, AMT - 2012-09-20/ réf. : Projet de Programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015-AMT;

5.2 Correspondance envoyée :

5.2.1 Communications, Ville de Chambly - 2012-09-25 / réf. : Lancement du nouveau réseau de transport;

5.2.1 5.2.2 Monsieur Luc Lasnier, Lemieux, Ryan et Associés - 2012-09-27 / réf. : Avenants 11-01 & 11-02 & Proposition pour assurance Umbrella;

6. AJOUTS À L'ORDRE DU JOUR

6.1 2012-114 DEMANDE D'APPUI AUX CIT DE LA COURONNE SUD CONCERNANT LES TRAVAUX SUR L'AUTOROUTE BONAVENTURE

CONSIDÉRANT que plusieurs chantiers sont en cours sur l'autoroute Bonaventure;

CONSIDÉRANT que ces travaux impactent directement les circuits de plusieurs CIT empruntant habituellement cette voie d'entrée vers le centre-ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que le Conseil du CIT Chambly-Richelieu-Carignan demandera au ministère des Transports du Québec (MTQ) l'obtention de l'échéancier exact des travaux en cours et à venir sur l'autoroute Bonaventure;

CONSIDÉRANT qu'advenant la durée des travaux au-delà du 15 novembre 2012, que le Conseil demande l'appui des CIT de la Couronne Sud étant directement impactés par ces travaux afin que le MTQ établisse rapidement une voie réservée pour pallier la congestion;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Steeves Demers

Appuyé de : Monsieur Patrick Marques

Et résolu à : L'unanimité



Qu'advenant la durée des travaux sur l'autoroute Bonaventure au-delà du 15 novembre 2012, le CIT Chambly-Richelieu-Carignan demandera l'appui des CIT de la Couronne Sud étant directement impactés par ces travaux afin que le MTQ établisse rapidement une voie réservée pour pallier la congestion et que soit transmis aux organismes concernés, l'échéancier des travaux en cours et à venir sur l'autoroute Bonaventure.

ADOPTÉE

6.2 2012-115 MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TAXIBUS DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU

CONSIDÉRANT que plusieurs usagers de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu souhaitent utiliser les services de taxibus du CIT Chambly-Richelieu-Carignan;

CONSIDÉRANT que ces services ne peuvent être offerts sans l'apport financier de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'à fin de permettre aux travailleurs de Saint-Mathias-sur-Richelieu d'utiliser les correspondances au stationnement incitatif de Chambly de façon optimale, il est suggéré de déplacer le départ de taxibus prévu à 6h16 pour le devancer à 5h35;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite répondre aux besoins de ces usagers sous réserve de la réception d'une résolution de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu offrant un support financier pour les services offerts aux usagers de cette municipalité;

CONSIDÉRANT que cette mesure sera mise en place de façon temporaire et ce, jusqu'au 31 décembre 2012;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Steeves Demers
Appuyé de : Monsieur David Pilon
Et résolu à : L'unanimité

D'autoriser, jusqu'au 31 décembre 2012, le déplacement du départ de Taxibus 6 prévu à 6h16 pour le devancer à 5h35 afin de permettre aux travailleurs de Saint-Mathias-sur-Richelieu d'utiliser les correspondances au stationnement incitatif de Chambly de façon optimale. De transmettre une demande à la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu afin d'obtenir leur support financier pour les services de taxibus offerts aux usagers de leur municipalité.

ADOPTÉE

7. VARIA

Aucun varia

8. 2012-116 LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Il est proposé par : Monsieur Donald Pelchat
Appuyé par : Monsieur David Pilon
Et résolu à : L'unanimité

De tenir la prochaine assemblée ordinaire le mercredi 28 novembre 2012 à 19 h 30 à l'Hôtel de ville de Richelieu situé au 200, boul. Richelieu à Richelieu.

ADOPTÉE

9. BIENVENUE AUX USAGERS

Un (1) usager est présent. Monsieur Sylvain Loiseau, résident de Saint-Mathias-sur-Richelieu explique que les départs du Taxibus 6 qui seront en vigueur à compter du 22 octobre ne conviennent pas à plusieurs travailleurs de cette municipalité. Il leur sera impossible avec la planification actuelle, de prendre le premier départ prévu à 6h16, de correspondre au stationnement incitatif de Chambly et d'arriver au travail pour 8h. Cet usager souhaite sensibiliser le Conseil au fait que cette mesure impactera directement plusieurs usagers dans leurs vies professionnelles et il leur demande d'accepter de devancer le premier départ d'environ trente (30) minutes afin de leur permettre de continuer à utiliser le transport en commun.



Des discussions ont lieu concernant la possibilité de répondre favorablement à la demande de cet usager. Il est finalement décidé que le départ de 6h16 sera devancé à 5h35 temporairement le temps de permettre les négociations avec les représentants de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu et la compagnie de taxi offrant le service de taxibus.

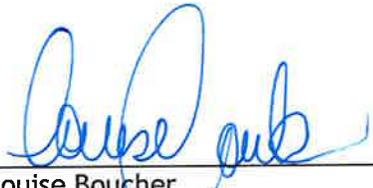
10. 2012-117 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Monsieur Donald Pelchat
Appuyé par : Monsieur David Pilon
Et résolu à : L'unanimité

De lever l'assemblée ordinaire du 18 octobre 2012 à 20h50.

ADOPTÉE


Serge Gélinas
Président


Louise Boucher
Secrétaire-trésorière